



VILLE DE
**Sainte
Hélène**

**Séance du Conseil municipal
du 25/11/2025**

Date de la convocation :
15/11/2025

Canton du Sud-Médoc
Ville de SAINTE-HELENE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 033-213304173-20251125-DEL_2025_92-DE



Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	14
Nombre de pouvoirs	05
Nombre de suffrages exprimés	19
Vote : POUR	19
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : 14

M. le Maire, M. Fabrice RICHARD, Mme Sylvie JALARIN, Mme Hélène TOUBHANCE, Mme Martine FUCHS, M. André JANNOT, Mme Chrystel DANOY, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. Jerry BERRIOT, M. Kévin CAMPOURCY, Mme Lou TRAZIE, M. Geoffrey LEMBEYE, M. David URBAN, M. Gérard HURTEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 05

M. Frédéric BATTUT a donné procuration à Mme Sylvie JALARIN ;
M. Mathieu DESCLAUX a donné procuration à Mme Sophie PETIT-LARDILEY ;
Mme Maria BOHU a donné procuration à M. Geoffrey LEMBEYE ;
Mme Aude SALAHI a donné procuration à M. Lionel MONTILLAUD ;
Mme Domina DELHOMMEAU a donné procuration à M. Gérard HURTEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : 03

Mme Héloïse DESCLAUX ;
M. Arnaud DURAND ;
Mme Marie-Jacqueline PIN.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : 01

Mme Karine MARIE.

Mme Sylvie JALARIN a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-11-25-92 - FINANCES - ALIENATION D'UN TRACTEUR FORESTIER AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LISTRAC-MEDOC

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la modernisation de la flotte d'engins forestiers, la commune de Sainte-Hélène a procédé en 2025 à l'acquisition d'un tracteur forestier moderne auprès de la commune d'Avensan.

Cet engin, plus performant et mieux adapté aux besoins actuels, permet au service forêt d'accomplir ses missions de manière plus efficace et rapide.

À la suite de cette acquisition, la commune s'est retrouvée en possession de quatre tracteurs, un nombre supérieur aux besoins réels du service. Il a donc été envisagé de se séparer du tracteur acquis en 2015, qui, bien que fonctionnel, présente des limites techniques et ne permet pas d'atteler l'ensemble des accessoires forestiers disponibles.

Afin d'optimiser la gestion du patrimoine mobilier communal, la commune de Listrac-Médoc (SIRET n° 213 302 482 00012) a sollicité l'acquisition de ce matériel.

Le prix de cession, estimé par les services techniques de Sainte-Hélène à 33 333,33 € HT (soit 40 000 € TTC), correspond à la valeur résiduelle du bien.

La commune de Listrac-Médoc, par délibération de son Conseil municipal en date du 16 septembre 2025, a confirmé son accord pour l'achat à ces conditions financières.

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 relatif à l'aliénation des biens mobiliers des communes ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- La délibération n° 2025-04-14-22 du 14 avril 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 du budget annexe Forêt ;
- La délibération du Conseil municipal de la commune de Listrac-Médoc en date du 16 septembre 2025 confirmant son accord pour l'acquisition du matériel ;
- La présentation du projet de délibération à la Commission "Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines" du 12 novembre 2025 ;

Considérant :

- L'évaluation du prix du matériel réalisée par les services techniques de la commune, fixant sa valeur à 33 333,33 € HT ;
- La proposition d'acquisition formulée par la commune de Listrac-Médoc ;
- L'absence d'utilité du matériel pour les services communaux et la volonté de rationaliser le parc d'engins du service forêt ;

Après avoir entendu les explications du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la vente du bien mobilier communal suivant :

Nature	Marque	Type / Modèle	Date d'acquisition	N° d'inventaire
Tracteur forestier	VALTRA	Série N103	30/11/2015	MAT001A2015BIS

à la commune de Listrac-Médoc, pour un montant de 33 333,33 € HT (soit 40 000,00 € TTC).

- **PROCEDE** à la sortie de ce bien de l'inventaire communal.
- **PRECISE** que les opérations financières correspondantes seront imputées au budget annexe Forêt – exercice 2025, conformément à l'instruction M57 (compte 7751 – Produits des cessions d'immobilisations, hors ASA) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette vente et à effectuer les formalités nécessaires.

Le 25/11/2025,

La secrétaire de séance,
Sylvie JALARIN

Le Maire,
Lionel MONTILLAUD

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le



ID : 033-213304173-20251125-DEL_2025_92-DE